

Un organisme de coordination de l'Europe latine en Méditerranée occidentale

ou

Reflet méditerranéen de la Brigade franco-allemande

1 - Un défi aux confins sud de l'Europe

Parmi les grands défis que la France connaîtra dans les dix ans à venir celui de ses relations en Méditerranée occidentale n'est pas le moindre. En effet de ces relations dépendent sa sécurité, sa paix sociale, son image politique en Afrique, son influence culturelle et enfin une part non négligeable de ses échanges économiques.

Il paraît exclu d'envisager ces relations indépendamment des points de vue des autres pays européens alors même que la construction d'une Europe politique fait l'objet de nombreux efforts de concertation.

Une structure de réflexion et de concertation, entre l'Espagne, la France et l'Italie, visant à élaborer une organisation commune de sécurité et de sûreté en Méditerranée occidentale répondrait à ce souci. Elle pourrait ultérieurement devenir le creuset d'une politique étrangère de l'Europe à l'égard des pays du Maghreb tout en constituant un ensemble cohérent à côté de l'Europe germanophone.

Cette coordination, entre ces trois pays qu'on appelle parfois les "trois soeurs latines", s'appliquerait aux différents domaines concernant l'espace aéromaritime du bassin. Elle permettrait de développer la coopération dans la mise en oeuvre des moyens d'action des administrations tant pour la sûreté des approches nationales, la lutte contre les pollutions, le sauvetage en mer ou la surveillance des frontières que pour l'aide et le soutien apportés aux pays riverains du sud dans ces mêmes activités.

Après avoir évoqué les dégradations de la situation régionale, et la nécessité de solidarité entre les pays concernés pour répondre aux inquiétudes qu'elles engendrent, il sera établi que les "trois soeurs latines" ont vocation à initialiser la concertation. Enfin, une approche d'organisation pour cette coordination des moyens sera proposée.

2 - Une situation régionale qui se dégrade

La situation en Méditerranée occidentale se dégrade sensiblement en dépit des efforts régulièrement renouvelés de part et d'autre.

Les facteurs de dégradation sont nombreux; ils sont liés globalement aux performances insuffisantes des économies nationales.

Les difficultés économiques des pays du Maghreb engendrent un fort mécontentement populaire qui perturbe la vie politique et sociale de ces pays.

Les trois pays européens riverains de la Méditerranée occidentale connaissent également des difficultés économiques qui, bien que sans commune mesure avec celles précédemment évoquées, influent sur les relations entre les deux rives du bassin.

Ces facteurs font du bassin occidental de la Méditerranée une zone de tensions où le risque de crises graves ne doit pas être sous-estimé.

Au Maghreb,

Les traits principaux des pays maghrébins tiennent dans un fort accroissement de la population confronté avec une croissance économique insuffisante depuis la fin des années soixante dix.

	Algérie	Maroc	Tunisie	France
taux d'accroissement annuel de la population	+3,1 %	+2,6 %	+2,4 %	+0,4 %
PIB/habitant (1989)	2 380 \$	727 \$	1 250 \$	17 693 \$
accroissement annuel du PIB entre 1980 et 1988	+3,00 %	+3,50 %	+3,20 %	+1,7 %

Les Etats ne parviennent pas, dans ces conditions, à répondre aux aspirations de leurs peuples et il s'en suit une dégradation du climat social devant l'augmentation du chômage et la chute du pouvoir d'achat. Les émeutes de décembre 1990 au Maroc en sont l'illustration exemplaire.

Une partie des populations concernées recherche alors dans l'émigration, ou dans l'opposition islamiste aux pouvoirs en place, la solution à ces problèmes.

C'est ainsi que des succès significatifs sont obtenus par les mouvements religieux: au printemps 1989, lors des élections législatives en Tunisie, les Islamistes se sont révélés la deuxième force politique du pays tandis qu'en Algérie, le 12 juin 1990, les élections régionales et municipales ont vu l'écrasante victoire (60% des voix) du Front Islamique du Salut. Il en a été de même le 26 décembre 1991 lors des élections législatives algériennes.

Dans le même temps, le Maroc et la Libye subissent les assauts répétés d'une opposition qui s'affirme.

La solution aux différents problèmes de ces pays dépend essentiellement de la façon dont leurs difficultés économiques seront résolues. Des actions sont entamées par les responsables politiques, cependant elles nécessiteront certainement une contribution accrue des pays européens, ne serait-ce que pour les accélérer, car l'équilibre économique des pays du Maghreb est une condition nécessaire au développement harmonieux de la région méditerranéenne.

En attendant les différents pays maghrébins connaissent une période particulièrement délicate, pleine d'incertitudes qui influent inévitablement sur leurs relations avec l'Europe. Celle-ci apparaît comme le modèle envié mais, aujourd'hui encore, inaccessible. Elle représente aussi une société jugée en déclin tandis que l'Islam conquérant est ressenti comme une voie originale pour un renouveau du monde arabe.

Tous les facteurs pour que la situation débouche sur une crise entre le Maghreb et l'Europe du sud-ouest sont présents. Cette crise n'est pas inéluctable mais il paraîtrait cependant raisonnable de ne pas l'exclure des événements possibles.

En Europe,

Le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît dans les différents pays européens. De 1982 à 1989 le taux de chômage est passé de 16% à 19% en Espagne, de 8% à 10% en France et de 9% à 11% en Italie (données BIT)..

Dans un même temps l'immigration régulière vers les pays européens, durant les vingt dernières années, constitue aujourd'hui une masse de main d'oeuvre disponible qui participe à l'accroissement de ce taux de chômage. Par ailleurs, les immigrés, présentent des particularités qui les différencient du reste de la population et ces originalités heurtent parfois leur entourage rendant ainsi délicate la cohabitation.

Enfin les souvenirs des guerres coloniales et d'une Histoire toujours mouvementée et souvent cruelle entre les différents peuples méditerranéens apportent les derniers arguments à une méfiance de plus en plus répandue entre les populations européennes de différentes origines.

Cette incompréhension entre des populations de traditions, de culture et de religions différentes, soutenue par les craintes que suscite la situation économique, engendre des tensions dangereuses pour la stabilité et la paix civile des pays européens.

3 - Face à cette situation l'Espagne, l'Italie et la France se doivent d'être solidaires

Devant cette évolution inquiétante, les trois pays européens directement et immédiatement concernés, conduisent des politiques nationales trop souvent indépendantes et organisent leur vigilance sans concertation.

Pourtant, cette dégradation des relations entre riverains du nord et riverains du sud, suscitent chez les "trois soeurs latines" des préoccupations communes car leurs intérêts sont souvent convergents.

Seules une attitude concertée et l'élaboration d'actions coordonnées permettraient d'y répondre en présentant un état de vigilance européenne cohérent disposant de moyens efficaces et crédibles.

Les inquiétudes des pays latins d'Europe,

Les inquiétudes portent sur les conséquences possibles d'une aggravation de la situation économique d'un ou plusieurs pays du Maghreb. Un autre risque concerne l'hypothèse d'un bouleversement politique entraînant une déstabilisation sociale avec révolution religieuse ou non. Les conséquences en seraient une demande massive de statuts de réfugiés politiques de la part de cadres fuyant un système jugé insupportable, mais aussi la menace d'actions terroristes, notamment par voie maritime, visant à nuire aux intérêts occidentaux en mer ou sur la côte. Ce cas poserait de plus la difficile question de la protection et de l'évacuation des ressortissants européens.

Une hypothèse, moins probable, mais qui ne peut être écartée, constituerait, suite à une situation conflictuelle, en la menace d'une action aérienne contre les territoires nationaux et plus particulièrement les îles.

Par ailleurs, les risques permanents liés à la pollution, aux accidents et aux catastrophes naturelles demeurent. Les difficultés soulevées par le récent accident du Haven, en avril 1991, sont venues le rappeler. Ces risques pourraient prendre des proportions dramatiques si un événement grave survenait dans le bassin, loin des eaux territoriales des pays occidentaux, en l'absence de moyens maghrébins suffisants.

Les intérêts communs des "trois soeurs latines",

La communauté d'intérêt de ces trois pays est évidente. Elle porte sur des préoccupations d'environnement, de patrimoine, de ressources naturelles, de police des frontières, de sécurité et enfin de défense.

Plusieurs conférences internationales ont déjà traité de la protection de l'environnement en Méditerranée. Elles ont donné lieu à des résolutions très affirmées dont la crédibilité reste malheureusement dépendante des moyens disponibles dans les différents pays. De plus, chacun d'entre eux, jaloux de ses prérogatives, n'envisage qu'avec beaucoup de réserves d'autoriser un pays tiers à intervenir, suite à un accident maritime, dans une zone dépendant de sa juridiction. Il est à craindre dans une pareille hypothèse que les autorisations préalables seraient très longues à obtenir. Les conséquences pourraient être rapidement catastrophiques, y compris pour les pays riverains du nord, d'autant plus que le bassin occidental de la Méditerranée est particulièrement vulnérable compte-tenu de ses dimensions.

L'inventaire, la surveillance et la sauvegarde du patrimoine est également un souci partagé qu'une concertation pourrait amoindrir en évitant que des pilliers n'échappent aux poursuites d'un Etat en parcourant quelques milles, pour négocier leur butin dans un pays différent, exploitant ainsi les lenteurs des communications inter-administrations.

La préservation des ressources naturelles de chaque pays peut aussi faire l'objet d'une action commune. Les limites maritimes, les réglementations communautaires et les mesures de protection des ressources halieutiques sont définies par des accords internationaux dont l'application pourrait être surveillée par les moyens coordonnés des Etats espagnol, français et italien.

La police des frontières maritimes nécessite de contrôler les eaux territoriales mais aussi une certaine étendue au-delà pour disposer du préavis suffisant. L'espace concerné est considérable et les moyens nécessaires sont très importants. Pourtant l'efficacité des administrations chargées de la lutte contre les trafics en tous genres, est à ce prix. Ce besoin est partagé par les trois pays riverains du nord du bassin occidental qui connaissent les

mêmes difficultés que ce soit avec l'entrée d'étrangers sur leur territoire ou encore avec les différents trafics qui touchent la drogue, les armes ou autres.

Dans l'hypothèse d'une catastrophe maritime, ou aérienne, la rapidité de la mise en oeuvre des moyens est primordiale pour le succès du sauvetage. Généralement, les accidents survenant dans les mers territoriales européennes ou à proximité de celles-ci peuvent trouver des réponses efficaces, bien organisées et sans doute planifiées. Mais il est des cas plus délicats, à faible distance des côtes du Maghreb et de certaines îles plus ou moins bien équipées, où les secours, quand les capacités existent, seraient plus lents à être acheminés. La circulation commerciale et la navigation de plaisance sont spécialement denses dans la région qui nous intéresse. La planification d'actions européennes sur toute l'étendue du bassin occidental semble être dans l'intérêt de tous. Les eaux sous juridiction nationale pourraient alors faire l'objet d'accords particuliers privilégiant la rapidité d'intervention.

Enfin dans le domaine de la défense, les trois pays intéressés éprouvent les mêmes besoins d'information sur l'ensemble du bassin et souvent au-delà. Il importe en effet de connaître parfaitement les mouvements des différents mobiles et de les identifier. Ce besoin existe dès le temps de paix; il devient crucial dans la crise. Que celle-ci oppose des pays riverains du bassin occidental ou qu'elle soit engendrée par un perturbateur extérieur les pays européens seront très probablement également concernés, si ce n'est menacés: les espaces aériens sont mitoyens, les trafics maritimes commerciaux s'entrecroisent, et la répartition des diverses îles compliquent encore l'inter-pénétration des zones d'intérêt national.

Dans toutes ces hypothèses la constitution d'un organe de coordination et de coopération présenterait des intérêts multiples. Il assurerait tout d'abord la planification des réponses aux différents risques envisageables, le recensement des moyens, la mise en place d'outils de communication rapide et l'exécution d'exercices pour tester les modes opératoires. De plus, il offrirait l'avantage de confier la tâche d'une éventuelle négociation, avec des pays tiers, à une autorité communautaire qui ne serait pas soupçonnée de poursuivre des intérêts partisans comme pourrait l'être une autorité strictement nationale.

Ces différents domaines qui font l'objet de préoccupations de la part des "trois soeurs latines" sont aussi, et pour les mêmes raisons, des soucis communs aux pays du Maghreb. Ils pourraient justifier, ultérieurement, l'extension de la coordination à ces pays.

4 - Les trois pays latins méditerranéens ont les capacités d'initialiser cette coordination

L'Espagne, la France et l'Italie disposent d'un certain nombre de points forts qui permettent de penser que cette concertation, en vue de coordonner leurs actions en Méditerranée occidentale, a de bonnes chances d'être couronnée de succès.

En effet, au sein de l'Europe, les "trois soeurs latines" apparaissent comme des ensembles homogènes tant du point de vue de la population que du développement économique et bien évidemment de la culture. Devant leur communauté d'intérêts, les

quelques divergences d'appréciations ne devraient pas opposer de frein important à la réalisation du projet, permettant ainsi de démontrer la faisabilité d'une coopération régionale en Europe tout en constituant un laboratoire d'études pour une politique européenne en Méditerranée occidentale.

D'autre part, les trois pays, grâce à leurs acquis historiques et à leur expérience des relations inter-méditerranéennes, disposent de liens privilégiés entre eux, mais également avec les pays riverains du sud. Chacun d'entre eux peut faire valoir sa spécificité dans ses relations avec le Maghreb. Leur association doit permettre la mise en commun de ces compétences, tout d'abord pour une meilleure connaissance et une meilleure compréhension entre l'ensemble maghrébin et l'ensemble latin, puis ensuite pour élaborer une amorce de coopération concertée, véritable préfiguration d'un dialogue Nord-Sud confiant et constructif.

Enfin, ces trois pays présentent une organisation juridique et administrative assez proche tout en disposant de forces et de moyens conséquents et inter-opérables. Il paraît utile de mettre ces moyens en commun pour développer une vigilance collective en préparant la coordination de tous les domaines de l'action de l'Etat en mer depuis le service public jusqu'à celui des opérations militaires.

L'homogénéité des "trois soeurs latines"

L'Espagne, la France et l'Italie ont vu leurs cultures se façonner au cours des siècles dans un développement souvent étroitement imbriqué.

L'empire romain a établi sa loi après une longue période d'incursions grecques et carthaginoises qui visaient à fonder des comptoirs sur les côtes du bassin occidental de la future "Mare Nostrum". Elle représente le premier patrimoine commun de ces pays.

Un peu plus tard, l'expansion du christianisme apporte le fondement de cette tradition judéo-chrétienne qui, aujourd'hui encore, constitue le creuset de ces cultures.

L'Histoire, par la suite ne fut qu'une succession d'alliances ou d'affrontements au cours desquels les peuples et les gouvernements se rencontraient avec plus ou moins de bonheur: "Reconquista", grandes découvertes, guerres des grands royaumes, empires expansionnistes, et colonisations mais aussi échanges de cours, de mariages princiers et d'artistes sans oublier les relations tumultueuses avec les pays musulmans du sud..

L'aboutissement de ces brassages millénaires à travers la Méditerranée occidentale se traduit par une homogénéité qui n'est pas si fréquente en Europe. En effet, au-delà de leur latinité et de la prédominance de la religion catholique ces pays connaissent des régimes politiques démocratiques, des institutions comparables et un profil économique-politique très voisin en dépit de quelques différences de niveau de vie.

Une démographie comparable:

	Espagne	France	Italie
population (millions)	38,8 M	56 M	57,5 M
espérance de vie (ans)	70,4	70,4	69,7
population urbaine (en % du total)	77,9 %	74 %	68,3 %
catholiques (en % de la population)	97 %	83 %	98 %

(données 1988)

Un taux d'éducation peu différent, qui peut être illustré par le taux pour mille de la scolarisation dans l'enseignement supérieur (UNESCO 1986):

	Espagne	France	Italie
Taux de scolarisation pour 1.000	25,4	24	20

Une situation économique qui est de plus en plus semblable entre les trois pays depuis que l'Espagne a rejoint le groupe des démocraties:

	Espagne	France	Italie
PIB par habitant (en \$)	9 261 \$	17 693 \$	15 257 \$
pouvoir d'achat d'un cadre intermédiaire (ratio "Entreprise et carrières")	508	429	494

Et enfin, des forces de Défense Nationale d'un volume comparable:

	Espagne	France	Italie
armée de terre	210 000 h	292 000 h	210 000 h
armée de mer	36 000 h	65 500 h	36 000 h
armée de l'air	39 000 h	94 100 h	36 000 h

(données 1988)

Cette homogénéité, conjuguée avec la communauté d'intérêts précédemment évoquée constitue bien une chance certaine de succès pour un effort de concertation et de coopération en vue d'élaborer un comportement coordonné, ou même commun devant les affaires de la Méditerranée occidentale.

Ces trois pays ont vocation à être les ambassadeurs de l'Europe auprès du Maghreb,

Aux liens économiques, culturels, politiques et historiques qui unissent les trois nations européennes, s'ajoute une communauté de rapports privilégiés avec les pays maghrébins. Certes, les différences culturelles avec ces pays sont importantes: traditions, religions et valeurs s'opposent souvent. Pourtant, le poids du passé partagé et la certitude d'un avenir inter-dépendant font des relations avec le Maghreb une question délicate mais vitale pour la stabilité régionale.

Devant cette interrogation pleine d'inquiétudes, l'Espagne, la France et l'Italie se doivent d'élaborer une réponse commune car, au-delà de l'évidente nécessité de solidarité, aucun de ces trois Etats ne dispose des moyens économiques suffisants pour apporter seul une réponse satisfaisante aux besoins d'aides, de coopération et de formation que réclament les Etats du sud. Les seules prévisions démographiques à l'horizon de l'an 2000 et 2025 illustrent bien l'ampleur du problème à résoudre si l'Europe souhaite contribuer, pour sa propre sécurité, au développement de ses voisins maghrébins.

En 2000, le Maghreb comprendra plus de 70 millions d'habitants et de l'ordre de 100 millions en 2025. Ces nombres sont à rapprocher des prévisions de population, pratiquement stables sur la période considérée, qui évaluent à 150 millions d'habitants l'ensemble Espagne, France et Italie.

Nombre d'habitants prévus, dans les pays riverains du sud et du nord du bassin occidental de la Méditerranée (en millions):

	1950	1990	2000	2025	2050
Maghreb	21 M	60 M	74 M	109 M	144 M
trois soeurs latines	117 M	153 M	156 M	158 M	159 M

(données JM Poursin - revue Commentaire n°52-décembre 1990)

Pour élaborer cette réponse commune, les trois pays riverains du nord du bassin ont des spécificités dont la mise en commun permettrait d'enrichir la connaissance mutuelle, de favoriser la compréhension réciproque et de faciliter les relations.

L'Espagne a toujours entretenu des liens particuliers avec le monde musulman et arabe, notamment avec l'Algérie. La décolonisation espagnole s'est déroulée sans heurt majeur dans ces pays même si la question des enclaves de Ceuta et Mellila reste un objet de litige latent.

La France entretient des liens solides avec les pays du Maghreb, son aide à ces pays est conséquente. L'Histoire commune entre l'Afrique du Nord et son ancienne puissance coloniale crée des relations à la fois très profondes mais aussi parfois exacerbées.

L'Italie poursuit une politique d'excellentes relations avec les pays de l'UMA¹, ses liens avec la Tunisie sont forts.

Enfin, les activités de coopération bilatérale, entre ces trois pays et les pays du Maghreb, sont autant d'expériences de prospective en vue d'une coopération élargie pour l'avenir.

Ils sont donc particulièrement bien placés pour étudier, puis mettre en place une structure de coordination visant à proposer des réponses uniques aux questions relatives à la Méditerranée occidentale, avant tout dans un cadre trilatéral mais avec le souci des intérêts de l'Europe et celui de consolider la coopération avec l'UMA.²

Des moyens d'information et d'action cohérents,

En plus des facteurs favorables liés à leurs rapports privilégiés réciproques et aux relations particulières qu'ils entretiennent avec le Maghreb, ces trois pays disposent de moyens technologiquement performants et compatibles.

Les équipements ont déjà fait la preuve de leur compatibilité lors de nombreux exercices bilatéraux ou internationaux au sein de l'OTAN. Les techniques de communication sont inter-opérables tandis que les Etats-Majors ont une certaine expérience de coopération. L'adaptation aux organismes et administrations civiles ne soulève donc pas de difficultés techniques.

Certains réseaux existent entre des échelons décentralisés pour l'échange d'informations concernant les commandements régionaux, les organismes de circulation aérienne, les ports de commerce ou les opérations de secours. Des accords et des plans, bilatéraux ou trilatéraux, organisent des dispositifs coordonnés ou conjoints pour différentes situations de crise. Le récent accident du pétrolier chypriote Haven a permis, en 1991, de tester l'efficacité des dispositions convenues entre la France et l'Italie. Cet ensemble constitue une première trame de communication qu'il paraît souhaitable de développer et de renforcer.

¹ U.M.A. : Union du Maghreb arabe

² - U.M.A. : Union du Maghreb arabe

Les moyens de surveillance et d'intervention relèvent le plus souvent de la Défense Nationale. Chacun des trois pays dispose de forces aériennes et navales d'un niveau technologique et de performances comparables. Elles sont bien adaptées au théâtre concerné. La coordination de leur mise en oeuvre ne soulève pas de difficultés et accroîtrait leur efficacité. Des embryons de coopération existent déjà en matière de lutte contre la pollution, de secours et de sauvetage. Les unités appartenant aux administrations civiles sont plus diverses sans que cela soit un obstacle à un emploi coordonné car elles opèrent essentiellement à proximité des côtes.

	Espagne	France	Italie
nombre de porte-avions	0	2	0
nombre de porte-aéronefs	1	1	1
nombre de bâtiments de combat (tonnage >2000tonnes)	26	47	27
nombre d'avions de combat	217	598	390

La cohérence et l'inter-opérabilité des moyens disponibles permettent d'envisager leur coordination et donc de les économiser en optimisant leur emploi et en évitant le redoublement des missions qui concernent également les trois pays. Le potentiel ainsi libéré peut alors être utilisé à des missions strictement nationales, outre-mer par exemple.

5 - Quelle organisation mettre en place pour développer cette nécessaire solidarité?

Cette coopération internationale doit pouvoir s'exercer dans tous les domaines traditionnels de l'action de l'Etat en mer.

Elle nécessite donc:

- un cadre politique qui fixe les directives communes des trois gouvernements concernés et les grandes lignes de la coopération,
- un groupe d'études et de planification qui soit chargé de définir les procédures, les moyens d'information et les moyens d'action à mettre en oeuvre.
- un réseau composé de centres opérationnels nationaux qui conduit la gestion et l'échange d'informations avant de diriger éventuellement l'action des composantes mises en oeuvre dans les domaines suivants:
 - sûreté de la zone aéromaritime,
 - sauvetage en mer,
 - lutte contre la pollution en mer,
 - surveillance de la circulation aéromaritime,
 - opérations de défense.

Des liaisons devront être prévues avec les pays du Maghreb pour ménager des possibilités de ralliement ultérieur.

Ainsi pourrait-être préfigurée une première ébauche de coordination européenne de défense, appliquée à un théâtre opérationnel particulier.

Un cadre politique de concertation en Méditerranée occidentale

Le premier niveau d'une telle concertation nécessite bien évidemment un cadre politique qui fixe aux responsables leurs délégations dans le domaine de la décentralisation des informations échangées, les limites des zones concernées et les types d'actions coordonnées, ou communes, envisageables.

Il importe donc de créer un organe de concertation qui permettrait les échanges périodiques de points de vue entre les gouvernements espagnol, français et italien. Cet organe devrait pouvoir être étendu, au moins en tant qu'observateurs, aux autres pays, riverains du bassin occidental, qui en feraient la demande.

Ce besoin peut être rapproché du cadre de concertation politique qui existe déjà, depuis le 10 octobre 1990, entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale. En effet, ce jour-là, les ministres des Affaires Etrangères de quatre pays d'Europe du sud (Espagne, France, Italie et Portugal) et des cinq Etats membres de l'UMA (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, et Tunisie)³, ainsi que celui de Malte (au statut de membre associé), se sont réunis à Rome pour tracer les contours de ce cadre. Ils ont décidé de se retrouver chaque année pour mettre en oeuvre une dynamique de dialogue, de concertation et de coopération. Ce dialogue intégrerait les paramètres politiques, économiques, culturels, humains, écologiques et de sécurité. La dernière réunion s'est tenue le 27 octobre 1991.

Un groupe d'études et de planification international et inter-administrations

Le deuxième niveau de cette structure de concertation naîtrait de la nécessité de coordonner les besoins et les actions des administrations de chaque pays membre, intervenant dans tout ou partie du bassin occidental.

Le groupe d'études et de planification rassemblerait donc des représentants de chacune des administrations nationales concernées, s'inspirant ainsi des conférences régionales inter-administrations françaises. Les délégations pourraient travailler en commissions nationales mais aussi en commissions internationales par administration correspondante. Les séances plénières seraient destinées à arrêter les décisions sous la responsabilité des représentants nationaux chargés de la coordination de l'ensemble de la délégation nationale.

Ce groupe aurait la responsabilité de définir, pour l'ensemble de l'organisation, et conformément aux directives de l'organe de concertation politique:

- la nature des informations à échanger dans chaque domaine,
- les réseaux de communication à mettre en place,
- les moyens d'action pouvant faire l'objet d'une coordination,
- les moyens d'action pouvant être engagés dans une action commune,
- les procédures de coordination ou de coopération.

Le groupe ferait ainsi écho au "Conseil franco-allemand de Défense et de Sécurité", sous la tutelle duquel est placée la Brigade franco-allemande de Boblingen. Comme celui-ci, il aurait notamment la charge de tester l'intégration militaire et l'inter-opérabilité des matériels, mais de plus il pourrait, dès le temps de paix, faire exécuter les missions d'information permanente et les opérations de service public, tout en planifiant l'action militaire.

³ - ce cadre est communément dénommé "groupe 4+5"

Un réseau de centres opérationnels espagnols, français et italiens

Une fois le cadre politique défini et les directives établies, les moyens devront être organisés pour pouvoir communiquer puis agir.

La communication vise à permettre l'échange d'informations entre les diverses administrations concernées, puis à coordonner les moyens affectés aux opérations voire à en décider la coopération.

L'action repose sur la mise en oeuvre de moyens nautiques ou aériens qu'il faut informer, guider puis commander en vue de l'opération choisie.

Chaque pays dispose déjà de centres opérationnels qui sont chargés au plan national d'exécuter les missions qui sont visées par ce cadre de concertation internationale. Il paraît souhaitable de conserver les organisations nationales et de les relier entre elles. Pour cela chaque pays aurait à choisir un ou deux centres opérationnels constituant autant de noeuds du réseau de coordination dont les tâches consisteraient à assurer le relais vers les deux autres pays mais aussi vers les administrations nationales concernées.

A titre d'exemple, en France, ce noeud est le Centre d'Opérations Maritimes du Commandant en Chef de la Méditerranée (COM/CECMED) qui assure le commandement des forces aéronavales françaises en Méditerranée. Le Commandant en Chef, qui est aussi Préfet Maritime, est responsable de la coordination de l'action de l'Etat en mer. A ce titre, il peut aussi agir sur les moyens de la Gendarmerie, des Douanes et des Affaires Maritimes. Le centre opérationnel centralise les informations liées à la connaissance et au contrôle de la zone. Il serait donc particulièrement bien adapté à la coopération avec les autorités correspondantes étrangères.

Les centres, ainsi désignés par leurs autorités nationales, seraient équipés de liaisons de télécommunications permettant des échanges rapides et fiables d'informations sous forme de données informatiques. Les standards ne sont pas difficiles à définir car les trois pays sont aujourd'hui membres de l'OTAN et par conséquent utilisent déjà, dans les forces armées, des équipements compatibles.

Le réseau une fois constitué permettrait d'entretenir, en permanence, pratiquement dès que les informations ont été recueillies, et avec la plus grande économie de moyens, la situation maritime de l'ensemble du bassin occidental de la Méditerranée: un navire en difficulté, une épave à la dérive entre deux eaux, un bateau suspecté de trafic illégal, un navire non conforme aux réglementations internationales, un bateau signalé volé ou une nappe d'hydrocarbures à la dérive seraient ainsi suivis d'un pays à l'autre sans rupture ni perte d'information.

Dans le cas d'un accident, ou d'une catastrophe naturelle, les bilans des victimes et des dégâts seraient relayés avec efficacité, sans intermédiaire au fur et à mesure de l'évolution de la situation, de même que l'inventaire des moyens de secours disponibles.

L'information étant rapide et complète, les centres opérationnels pourraient demander, dans le cadre des directives définies, les concours souhaités, sans intervention des autorités centrales, en tenant compte des unités les plus proches et des spécificités de la géographie.

Enfin, en cas de crise, l'expérience de la coopération dans le cadre des opérations de service public ne pourra être que profitable à la mise en oeuvre des moyens dans l'hypothèse d'une opération militaire coordonnée ou conjointe.

6 - Conclusion

En octobre 1991, l'Amiral Lanxade, Chef d'Etat Major des Armées, déclarait à un journaliste d'une revue militaire, "Armées d'aujourd'hui":

"Au sud, la Méditerranée représente pour l'Europe un espace de sécurité dont la stabilité n'est pas acquise. Les pays du Maghreb sont confrontés à une très forte croissance démographique conjuguée avec une situation économique difficile. Leur avenir nous concerne directement en raison des liens de tous ordres qu'ils ont avec nous comme avec l'Italie et l'Espagne".

Il apparaît donc, qu'une première réponse pourrait-être de construire, entre les administrations civiles et militaires, espagnoles, françaises et italiennes un réseau de coordination et de coopération pour tout ce qui touche à l'action de l'Etat en mer. Gardienne vigilante de l'espace de sécurité, cette organisation, en temps de paix, assurerait le contrôle des opérations de service public dans la zone de Méditerranée occidentale.

Un organe de concertation, entre l'Espagne, la France et l'Italie, en fixerait le cadre politique. Le Maghreb pourrait y être associé progressivement, car il est tout aussi concerné par le devenir de cette région. Quant au cadre politique, il devra tenir compte de l'inévitable solidarité des trois pays latins avec ces pays du sud. Cet organe deviendrait alors le laboratoire d'un dialogue européen de coopération avec le Maghreb.

La stabilité de la région est à ce prix. L'évolution de la situation n'est pas angoissante, pour l'instant elle ne suscite que des craintes. Elle peut cependant se détériorer rapidement et il paraît plus que raisonnable de souhaiter rassembler les informations et les forces des trois pays directement et immédiatement concernés pour gérer le quotidien et garantir l'avenir.

Mais cet avenir ne sera vraiment et durablement stabilisé que si l'Europe et, en premier lieu, les "trois soeurs latines", ont la volonté d'aider les pays du Maghreb à surmonter leurs difficultés économiques et consacrent les moyens nécessaires pour qu'ils atteignent un niveau de développement suffisant.

Toulon, le 1^{er} janvier 1992
Jean-François Coustillière

- Revue Maritime – mai 1992
- Revue de Défense Nationale – mai 1992